

## **DIPLOME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT**

DIPLOME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT

Diplôme niveau 4

*Répertoire national des certifications professionnelles*

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35830/>

## **CERTIFICATEUR**

Ministère des solidarités et de la santé

## **OBJECTIFS**

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée. Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

## **DUREE ET DATE(S) DE LA FORMATION**

**DUREE** : 44 semaines dont 22 semaines de formation théorique (770 heures) et 22 semaines de formation clinique (770 heures) si le cursus est suivi intégralement (cursus complet).

**DATE** : la rentrée est fixée au cours de la première semaine du mois de septembre. La fin de formation se situe à la fin du mois de juillet de l'année suivant la rentrée.

## PUBLIC CIBLE ET PREREQUIS

- Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.
- Lycéens, salariés, personnes en reconversion professionnelle, demandeurs d'emploi ou sans emploi.

La formation en IFAS prend en compte le parcours antérieur :

- Les personnes titulaires des titres ou diplômes suivants : DEA, DEAP, DEAES, DEAMP, CAFAMP, DEAVS, MCAD, CAFAD, TPAVF, TPASMS, diplôme d'assistant de régulation médicale (ARM) et les personnes titulaires d'un baccalauréat professionnel ASSP et SAPAT bénéficient de mesures d'équivalences ou d'allègements de formation.

- Les ASHQ et agents de service justifiant à la fois du suivi de la formation continue de 70 heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins 6 mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes sont dispensés de la réalisation d'un stage de 5 semaines.

## VOIES D'ACCES ET MODALITES DE SELECTION

### **Voies d'accès sans condition de diplôme :**

- Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant
- La formation initiale
- La formation professionnelle continue (notamment pour les Agents de Services Hospitaliers en fonction)

### **Modalités de sélection :**

- A l'appui **d'un dossier** comportant la pièce d'identité, une lettre de motivation manuscrite, un curriculum vitae, un document manuscrit relatant une situation personnelle ou professionnelle, la copie des originaux de diplômes ou titres traduits en français, la copie des relevés et appréciations ou bulletins scolaires, attestations de travail et recommandations de l'employeur (en fonction de la situation du candidat), titre de séjour valide à l'entrée en formation pour les ressortissants étrangers. Les candidats en situation de handicap peuvent demander, au moment du dépôt de leur dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien.
- **Un entretien** d'une durée de 15 à 20 minutes permettant d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel

## **SECTEUR(S) D'ACTIVITE ET/OU TYPE(S) D'EMPLOI**

### **Les secteurs d'activité :**

L'activité d'aide-soignant peut-être réalisée en structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne

### **Type d'emploi :**

- Aide-soignant

## **EQUIVALENCE DE COMPETENCES ET ALLEGEMENT DE FORMATION**

Des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordés, selon les modalités fixées à l'annexe VII de l'arrêté du 10 juin 2021, aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

- Le diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (DEAP)
- Le diplôme d'assistant de régulation médicale (ARM)
- Le diplôme d'État d'ambulancier (DEA)
- Le baccalauréat professionnel Services Aux Personnes et Aux Territoires (Bac pro SAPAT)
- Le baccalauréat professionnel Accompagnement, Soins et Services à la Personne (Bac pro ASSP)
- Le Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DEAES) (arrêté du 29 janvier 2016 : spécialités « à domicile », « en structure collective », « éducation inclusive et vie ordinaire »)
- Les titulaires des diplômes d'État d'aide médico-psychologique (DEAMP) ou d'auxiliaire de vie scolaire (AVS) sont titulaires de droit du DEAES 2016
- Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles (ADVF)
- Le titre professionnel d'agent de service médico-social (ASMS)

## BLOCS DE COMPETENCES

N° et intitulé du bloc	Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Etude de situation
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Evaluation des compétences en stage
Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Evaluation des compétences en stage
Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Evaluation des compétences en stage
Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en stage
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins	Evaluation des compétences en stage
Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Evaluation des compétences en stage

### L'évaluation théorique et pratique

Plusieurs types d'évaluations sont proposés :

- Etude de situation
- Evaluation comportant une pratique simulée
- Etude de situations relationnelles
- Evaluation à partir de situation identifiée en milieu professionnel

Les évaluations peuvent se décliner en épreuves écrites (étude de cas cliniques, productions écrites), en épreuves orales (entretien avec un jury sur un sujet, exposé d'un thème) et en pratiques simulées (préparation et réalisation de gestes techniques en salle de travaux pratiques). Elles peuvent être individuelles ou en groupe.

L'élève doit obtenir une note au moins égale à 10/20 à chaque module de formation constituant le bloc de compétence. Il ne peut pas y avoir de compensation entre module. En cas de non validation d'un bloc de compétences, l'élève bénéficie d'une session de rattrapage par année.

### L'évaluation de l'acquisition des compétences en milieu professionnel

Les stages s'effectuent en milieu hospitalier et en milieu extra-hospitalier. Ils sont réalisés dans les structures sanitaires, sociales ou médico-sociales :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 5 semaines
- Période D de 7 semaines : en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Les périodes de stages sont à réaliser en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne. Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées. Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.

A chaque stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'élève évaluent son niveau d'acquisition pour chacune des compétences.

Cette évaluation permet d'apprécier le développement des compétences de l'apprenant au regard des compétences exigées pour l'obtention du diplôme.

Chaque compétence est validée si le candidat obtient une note au moins égale à la moyenne pour chacune d'entre elles.

**Sont déclarés reçus au diplôme d'état d'aide-soignant par le jury les candidats qui ont validé l'ensemble des blocs de compétences liés à l'exercice du métier.**

## Pour plus de renseignements

- Se référer au Bulletin officiel n°0135 du 12/06/2021 – Légifrance  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043646160>

Méthodes mobilisées	Outils pédagogiques	Ressources pédagogiques
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours magistraux (CM)</li> <li>• Travail dirigé (TD)</li> <li>• Travail individuel et de groupe</li> <li>• Travail Personnel Guidé (35h)</li> <li>• Travaux Pratiques (TP)</li> <li>• Pratique simulée</li> <li>• Suivi pédagogique</li> <li>• Aide pédagogique individualisée ( API)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes de cas concrets</li> <li>• Simulation sur mannequin haute et basse fidélité</li> <li>• Cartes mentales, quizz, pédagogies inversées, visualisation de documentaires,</li> <li>• Quizz en ligne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bibliothèque</li> <li>• Accès à des revues scientifiques en ligne</li> <li>• Recours à des intervenants extérieurs (professionnels avec un champ d'expertise spécifique)</li> <li>• Visites structures spécifiques</li> </ul>
Tarifs et Financement de la formation (selon les critères d'éligibilité)	Contacts-informations	Référént handicap
<p><b>Tarif cursus complet (2021-2022) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Meaux : 7084 euros</li> <li>• Coulommiers : 6600 euros</li> </ul> <p>Si la formation est suivie en cursus partiel, le coût de la formation est calculé au prorata du temps de formation à réaliser</p> <p><b>Financement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement personnel</li> <li>• Conseil Régional Ile-De-France</li> <li>• Employeur au titre de la formation continue</li> <li>• Pôle emploi</li> <li>• Transition Pro</li> <li>• ANFH</li> <li>• Compte Personnel de Formation (C.P.F.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Site de Coulommiers : 01 64 65 73 11 <a href="mailto:ifsighef.clm@ghef.fr">ifsighef.clm@ghef.fr</a></li> <li>• Site de Meaux : 01 65 35 21 57 <a href="mailto:ifsighef.meaux@ghef.fr">ifsighef.meaux@ghef.fr</a></li> </ul>	<p>Les élèves en situation de handicap compatible avec la formation et l'exercice du futur métier peuvent bénéficier d'aménagement d'examens et/ou de formation. Pour plus de renseignements sur l'accès à la formation, vous pouvez contacter le correspondant handicap :</p> <p><b>Mme HAYOTTE Christine :</b> <b>01 64 35 21 50</b> <a href="mailto:ifsighef.meaux@ghef.fr">ifsighef.meaux@ghef.fr</a></p>

Indicateurs	Secteur d'employabilité à la sortie du diplôme	Poursuites d'Etudes
<p><b>Taux de réussite :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Site de Coulommiers :</b> en 2020 (91%) – en 2021 (100%)</li> <li>• <b>Site de Meaux :</b> en 2020 (100%) – en 2021 (80%)</li> </ul> <p><b>Taux de recommandation janvier 2022 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Site de Coulommiers :</b> 90,9%</li> <li>• <b>Site de Meaux :</b> 96.45 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Domicile</li> <li>• Foyer d'accueil médicalisé</li> <li>• Secteur hospitalier</li> <li>• Ehpad</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auxiliaire de puériculture</li> <li>• Infirmier(e)</li> <li>• Educatrice de Jeunes Enfants</li> <li>• Educatrice spécialisée</li> </ul>
<p><b><u>Lien référentiel :</u></b></p> <p><a href="https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=krhNG7b02GLxYuf6Vrr_T5tn2uErKpDWa2oPT0c1Njs=">https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=krhNG7b02GLxYuf6Vrr_T5tn2uErKpDWa2oPT0c1Njs=</a></p>		
<p><b><u>Notre Valeur Ajoutée :</u></b></p>		
<p><i>« Capacité d'accueil permettant un accompagnement individualisé des élèves. Mise en place d'un dispositif d'aide à la réussite. Offre de stage en partenariat avec le Grand Hôpital de l'Est Francilien et structures extérieures. Développement des méthodes pédagogiques innovantes. »</i></p>		